

Pas partout et surtout pas par terre !

pureprovince

Plan d'action Pure province

Sensibiliser 26

Nouveaux outils de sensibilisation à l'effigie de notre super-héros.

Contenu

Rédaction de trois articles de sensibilisation à destination des bulletins communaux sur le thème de la « propreté publique », « bâchage des remorques » et « incinération sauvage » ainsi que création de roll-up et beach-flag sur ces thèmes.

Objectifs recherchés

Sensibiliser les citoyens à la propreté publique, l'incinération sauvage et le bâchage de remorques à l'aide de nouveaux supports mis à disposition des administrations communales. Redynamiser l'image de la campagne provinciale de propreté.

Public visé

Citoyen
Administration communales.

Acteurs / partenaires à impliquer

Intercommunale AIVE.
Province de Luxembourg.
Communes

Déroulement de l'action

La « propreté », le « bâchage des remorques » et l'« incinération sauvage » ont été choisis comme thèmes de sensibilisation de notre nouvelle campagne auprès des citoyens. Des articles ont été rédigés pour chacun de ces thèmes et illustrés avec la nouvelle mascotte.

Dans un premier temps, l'article relatif à la propreté publique a été diffusé dans le calendrier des collectes des déchets 2017. Ensuite, ces articles ont été proposés aux 55 communes afin qu'elles puissent à leur guise les diffuser dans leur revue communale.

Le défi propreté, on va le gagner !

LES INCIVILITÉS ENVIRONNEMENTALES NE SONT PAS UNE FATALITÉ !

La propreté publique reste un challenge de chaque instant, dehors c'est aussi chez nous. Une canette, une bouteille, un chewing-gum, un mégot ou un sac poubelle n'ont pas leur place dans la nature et surtout pas par terre !

LES BONS GESTES, VOUS LES CONNAISSEZ !

- Déposez vos déchets dans les bonnes poubelles.
- Gardez vos déchets, ne les jetez pas à l'extérieur de votre véhicule ou dans votre poche. Vous les jeterez dans la poubelle une fois arrivés à destination.
- Attachez vos remorques pour éviter l'envoi des déchets sur la voie publique.
- Et pourquoi pas... ramassez les déchets que vous rencontrez ?

COMBIEN DE TEMPS METTENT LES DÉCHETS À SE DÉGRADER ?

Plastique	5 ans
Verre	5 ans
Alu	115 ans
Carton	100 à 500 ans
Papier	100 à 1000 ans
Textile	1000 ans
Caoutchouc	500 ans
Bois	4000 ans

CA PEUT VOUS CÔÛTER CHER !

Pour le jet de canette, mégot, bouteille ou chewing-gum vous risquez une amende de 100 €
Pour les objets interdits plus de 1000 €
Les remorques non bâchées risquent 100 000 €

Pas partout et surtout pas par terre !

pureprovince

Brûler ? Est-ce vraiment une bonne idée ! ?

Le croirez-vous ? Certaines personnes brûlent encore des déchets dans le fond de leur jardin. C'est évidemment interdit car les risques sont nombreux !

LA GROSSE DIFFÉRENCE AVEC L'INCINÉRATION INDUSTRIELLE, C'EST QU'EN BRÛLANT « À LA MAISON » :

- la température de combustion n'est pas assez élevée pour « détoxifier » complètement tout le déchet ;
- il n'y a pas de filtre comme sur les cheminées industrielles pour traiter les fumées et retenir les particules toxiques (dioxine, furane...);
- la dispersion des fumées et des cendres ne se fait pas complètement et tout « retombe » chez vous et chez vos voisins.

VOUS L'AVEZ COMPRIS, C'EST DONC :

- dangerous pour votre santé ;
- néfaste pour l'environnement ;
- source de conflits de voisinage.

ET LES DÉCHETS VERTS (TONDES DE PELOUSE, BRANCHAGES...) ?

L'incinération des déchets verts est autorisée pour autant que le feu soit éteint à une distance de 100 mètres de toute habitation et d'au moins 25 mètres d'un bois. Ce n'est pas la solution à privilégier.

LES BONS GESTES, VOUS LES CONNAISSEZ !

- Déposez vos déchets organiques et résiduels dans les sacs ou dans le bac-bleu, ils sont collectés toutes les semaines.
- Déposez vos déchets recyclables au parc à conteneurs ; ou y trouvez une filière de recyclage adaptée.
- Composez vos déchets verts ou amenez-les au parc à conteneurs.

Pas partout et surtout pas par terre !

pureprovince

Qui veut voir des déchets s'envoler ?

PERSONNE, ET POURTANT...

En route vers le parc à conteneurs, trop souvent encore, des déchets placés dans les remorques sont mal attachés et s'envolent. Ce n'est pas sans risque.

RISQUE POUR LA SÉCURITÉ :

Des déchets sur la chaussée peuvent être un sérieux danger pour les autres usagers.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT :

Des déchets dans les fossés causent l'environnement et ne répondent pas les filières de recyclage.

Une remorque bien attachée, c'est tout bénéfique pour la nature et la sécurité !

LES BONS GESTES, VOUS LES CONNAISSEZ !

- Attachez le contenu de votre remorque.
- Si vous perdez quelque chose, ramassez-le. Si non d'autres devraient le faire pour vous.
- Encouragez vos commensaux à faire de même.

CHEZ NOUS AUSSI !

- L'AIVE propose à tous ses collecteurs de déchets leurs communs lorsqu'ils ramassent les matières dans les parcs à conteneurs.

Pas partout et surtout pas par terre !

pureprovince

Ces thèmes ont également été déclinés sur 14 « roll-up » (1m/2m) et 8 « wind flags»(2 tailles) mis à disposition des communes dans le cadre de manifestations qu'elles organisent (grand nettoyage de Printemps, journée nature, animations dans les écoles...) mais également pour diffuser l'information par nos équipes et sur les parcs à conteneurs.



Bilan

Réalisé.

Outils téléchargeables

- Article « Le défi propreté, on va le gagner !»
- Article « Brûler ? Est-ce vraiment une bonne idée !? »
- Article « Qui veut voir des déchets s'envoler ? »

Budget

195 € HTVA pour la mise en page des articles

1473.75 € conception et impression de roll-up

2399.15 € conception et impression de wind flags